

PHI-7705 Sujets spéciaux – *Justice et dignité dans le monde du travail* – séminaire interdisciplinaire du Fonds François-et-Rachel-Routhier

Professeure: Sylvie Loriaux

Ce séminaire interdisciplinaire est offert, sous différents sigles, dans les programmes de science politique, droit, philosophie, relations industrielles, sociologie, théologie et sciences religieuses.

I. BUT DU COURS

Depuis les années 1950, le monde du travail a connu de profondes transformations. L'introduction de nouvelles technologies et la libéralisation du commerce international ont incontestablement permis aux hommes de se libérer de divers fardeaux, d'accroître leur productivité et d'encourager la croissance économique. Mais ces développements se sont aussi accompagnés d'une réduction des emplois rémunérés à temps plein, et corrélativement, d'une augmentation du chômage et des emplois précaires, flexibles, mal payés et sans possibilité d'évolution personnelle. En se spécialisant, le travail a par ailleurs pris un caractère répétitif, vide de sens voire dégradant aux yeux d'un nombre croissant de citoyens.

Ces transformations sont d'autant plus interpellantes que nos sociétés occidentales sont toujours amplement organisées autour du travail. Non seulement le travail y demeure le principal moyen de percevoir un revenu et d'assurer la satisfaction de ses besoins de subsistance, mais il y apparaît aussi comme une source majeure de valeur, et ce, tant au niveau personnel qu'au niveau social : un moyen de réalisation et d'expression de soi, un facteur d'inclusion sociale et d'estime de soi, voire un devoir moral. Pour le dire brièvement : le travail se présente comme ingrédient essentiel d'une vie digne de l'être humain et social que nous sommes, et pourtant sa transformation implique qu'il risque de ne plus être accessible à tous de façon satisfaisante.

Quelles réponses apporter à ce dilemme? C'est sur cette question que nous nous pencherons dans ce séminaire interdisciplinaire, en menant une réflexion sur deux pans complémentaires de recherche. Le premier concerne la « nature » et la « valeur » du travail dans nos sociétés occidentales. Comment qualifier le type d'activité que constitue le travail? Celui-ci tend actuellement à être assimilé à l'emploi rémunéré, mais d'autres formes de travail sont-elles envisageables? Le travail est-il un aspect important, voire nécessaire, de la dignité humaine? Est-il, par exemple, indispensable à la réalisation de soi ou à l'inclusion sociale? Le second pan de recherche s'interroge plus spécifiquement sur la place du travail au sein d'une société juste. Que serait une juste répartition du travail? Quelle importance devrait-elle accorder à des considérations de « mérite » et de « sens »? L'idée d'un

« droit » au travail ou d'un « devoir » de travailler peut-elle encore avoir une pertinence dans un contexte d'érosion de l'emploi régulier à temps plein? Que penser de mesures telles que la réduction du temps de travail, l'instauration d'une allocation universelle ou l'adoption de politiques protectionnistes?

Il va sans dire que cette réflexion, qui invite à repenser la dignité humaine et la justice sociale compte tenu des spécificités du monde du travail contemporain, nécessite la collaboration de diverses disciplines des sciences humaines et sociales — de la philosophie aux relations industrielles en passant par la théologie et les sciences religieuses, la sociologie, la science politique et le droit. Seule une approche interdisciplinaire est, en effet, en mesure de diagnostiquer correctement les enjeux éthiques soulevés par les transformations du monde du travail et d'offrir des réponses qui seraient à la fois moralement souhaitables et empiriquement réalisables.

II. OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

Au terme de ce séminaire, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- a) décrire les spécificités du monde du travail d'aujourd'hui
- b) présenter les principaux enjeux éthiques que soulèvent les transformations récentes du monde du travail
- c) distinguer entre les différentes façons dont la philosophie, le droit et les sciences sociales et religieuses abordent la question du travail
- d) expliciter les concepts clés de la philosophie, du droit et des sciences sociales et religieuses dans le cadre d'une réflexion sur la dignité humaine et la justice sociale dans le monde du travail

Objectifs d'habiletés intellectuelles

Au terme de ce séminaire, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- a) adopter une attitude interdisciplinaire dans le traitement de grandes questions d'actualité
- b) mobiliser des études empiriques et normatives (en français et en anglais) se rapportant à la question du travail; en extraire les informations les plus importantes et les exposer par écrit et oralement de façon claire, concise et structurée; formuler

des commentaires critiques de texte; envisager de nouvelles pistes de réflexion ou de recherche

- c) s'informer sur un enjeu éthique lié au monde du travail en sélectionnant des études empiriques et normatives pertinentes; développer et défendre par écrit son propre point de vue en anticipant et en répondant aux objections éventuelles

III. CONTENU ET CALENDRIER :

Séance 1 - 16 janvier 2019 – Introduction

Présentation du séminaire par la professeure (Département de science politique, Université Laval)

Séance 2 - 23 janvier 2019 - Grand conférencier 1 (sociologie)

Invitée : Isabelle Ferreras (Sociologie, UCLouvain – Harvard) Notre invitée prononcera également une conférence publique le jeudi 24 janvier 2019 à 19h, au Pavillon Alphonse-Desjardins (salle ADJ-2320)

Séance 3 - 30 janvier 2019 – Les nouveaux régimes de mobilisation au travail

Invité : Daniel Mercure (Département de sociologie, Université Laval)

Séance 4 - 6 février 2019 - Les dimensions internationales du travail

Invité : James Douglas Thwaites (Département des relations industrielles, Université Laval)

Séance 5 - 13 février 2019 – L'allocation universelle et son rapport au travail : dévalorisation du travail ou amélioration des conditions des travailleurs modestes?

Invité : Jean Pierre Derriennic (Département de science politique, Université Laval)

Séance 6 - 20 février 2019 – La justice au travail : entre théorie et pratique politique

Séance animée par la professeure

Séance 7 - 27 février 2019 - Travail, reconnaissance sociale et estime de soi

Invité : Louis-Philippe Lampron (Faculté de droit, Université Laval)

Semaine du 4 mars 2019 - Semaine de lecture

Séance 8 - 13 mars 2019 - Grand conférencier 2 (théologie)

Invité(e) à confirmer

Notre invité(e) prononcera également une conférence publique le jeudi 14 mars 2019 à 19h, à l'Auditorium Jean-Paul Tardif (salle 1334) au Pavillon La Laurentienne

Séance 9 - 20 mars 2019 - Travail, revenus et autonomie

Invité : Patrick Turmel (Faculté de philosophie, Université Laval)

Séance 10 - 27 mars 2019 - Éthique du travail, éthique au travail Invitée :

Nadia-Elena Vacaru (Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval)

Séance 11 - 3 avril 2019 - Grand conférencier 3 (philosophie)

Invitée : Catherine Audard (Philosophie, London School of Economics and Political Science) Notre invitée prononcera une conférence publique le mardi 2 avril à 19h, à l'Auditorium JeanPaul Tardif (salle 1334) au Pavillon La Laurentienne 10 avril 2019 – pas de cours

Séance 12 - 17 avril 2019 - Les politiques publiques d'emplois récentes au Québec et au Canada créatrices de précarités de l'emploi et du travail ?

Invité : Kamel Beji (Département des relations industrielles, Université Laval)

Séance 13 - 24 avril 2019 - Travail et justice mondiale Invitée :

Invitée : Ryoa Chung (Faculté de philosophie, Université de Montréal)

IV. FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le séminaire sera animé par Sylvie Loriaux, mais y interviendront aussi d'autres professeur(e)s de l'Université Laval et de l'extérieur. Les séances s'articuleront autour de brefs exposés magistraux de la professeure, d'interventions de professeur(e)s invité(e)s; de discussions collectives et de conférences publiques.

Avant chaque séance les étudiant(e)s devront faire parvenir à la professeure, par courriel, un bref résumé des lectures obligatoires de la semaine ainsi que quelques questions et/ou commentaires critiques qui serviront de base à la discussion collective (environ 1/2 page par lecture).

V. LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGÉRÉES

Les lectures obligatoires seront disponibles sur le site de cours.

VI. MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Participation en classe (20%)

Les étudiant(e)s seront évalué(e)s en fonction de leur présence au séminaire, de leur participation active à la discussion collective et de la pertinence de leurs interventions.

Préparation des lectures obligatoires (20%)

Le jour qui précède chaque séance, les étudiant(e)s devront faire parvenir à la professeure, par courriel, un bref résumé des lectures obligatoires de la semaine ainsi que quelques questions et/ou commentaires critiques qui serviront de base à la discussion collective (environ 1/2 page par lecture).

Essai 1 (20%)

Les étudiant(e)s devront répondre, individuellement, à une question de réflexion qui nécessitera une mobilisation critique de la matière déjà vue au cours. Cette question sera publiée par la professeure sur le site de cours le **mercredi 20 février 2019**.

Date de remise de l'essai : pour le **dimanche 3 mars 2019**, par courriel et en format Word.

- **Retard** : la remise en retard de l'essai sera sanctionnée par une pénalité de 10% de la note par jour de retard.
- **Format** : interligne 1,5; Times New Roman 12; entre 6 et 7 pages (notes et bibliographie incluses)
- **Critères d'évaluation** : mobilisation claire et correcte de la matière vue au cours; pertinence, cohérence et rigueur de la réflexion; qualité de l'expression écrite; pertinence et justesse des références.

Essai 2 (40%)

Les étudiant(e)s devront rédiger un travail de recherche sur enjeu éthique lié au monde du travail. Le choix de cet enjeu est laissé à leur discrétion. Le travail de recherche devra être le fruit d'une réflexion personnelle. L'étudiant(e) devra y : 1) formuler une question de recherche et démontrer son importance du point de vue la dignité humaine et de la justice sociale, 2) répondre à cette question en développant un point de vue personnel et en le situant dans la littérature existante, 3) formuler une conclusion dans laquelle elle/il reprendra les différentes étapes de son argumentaire et envisagera les principales implications de la position qu'elle/il a défendue.

Cet essai devra faire référence à au moins quatre lectures obligatoires du séminaire. Un plan de travail accompagné d'une courte bibliographie (max. 1 page) devront être remis à la professeure pour le **mercredi 3 avril 2019**, par courriel ou en classe.

- **Date de remise de l'essai** : le travail devra être envoyé à la professeure au plus tard le vendredi 3 mai 2019, par courriel et en format Word. Retard : la remise en retard de l'essai sera sanctionnée par une pénalité de 10% de la note par jour de retard.
- **Format** : interligne 1,5 ; Times New Roman 12 ; entre 10 et 12 pages (notes et bibliographie incluses)
- **Critères d'évaluation** : importance de la question de recherche en termes de dignité humaine et de justice sociale; cohérence, rigueur et originalité de l'argumentation; mobilisation combinée d'études empiriques et normatives; qualité de l'expression écrite, pertinence et justesse des références.

VII. ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation ([2^e et 3^e cycle](#)) est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;

- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance; • remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII. ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Les étudiants qui ont une Lettre d'attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante:

www.aide.ulaval.ca/situation-dehandicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle:

https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

IX. APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR L'USAGE DU FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés. Mesures de soutien

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;

B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;

C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines est disponible dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>.

Le Réseau FernandDumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

X. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INSTITUTIONNELS*

Règlement disciplinaire Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du Bureau des droits étudiants , la capsule d'information Citer ses sources et éviter le plagiat et le site de la Bibliothèque pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

XI. HARCÈLEMENT ET VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

L'Université Laval condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-preventionharcèlement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcèlement.html>

XII. POLITIQUE ET DIRECTIVES RELATIVES À L'UTILISATION DE L'ŒUVRE AUX FINS DES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT, D'APPRENTISSAGE, DE RECHERCHE ET D'ÉTUDE PRIVÉE À L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la Loi sur le droit d'auteur.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement,

d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf